

ABSTRACTS

Français & Anglais

DOSSIER : Violence et Droits de l'Homme

Violence et politique en Islam

Yadh Ben Achour

L'auteur reconnaît dans cet article procéder d'une vision tout à fait spéciale du sujet se rattachant à la violence et la politique en Islam, à savoir : Qu'est-ce qui rend possible certaines pratiques spécifiques de violence dans la civilisation islamique, compte tenu, en particulier des événements politiques de notre fin de siècle ?

L'auteur se propose donc de présenter une "lecture historiquement majoritaire, pratiquée plus ou moins vigoureusement selon les circonstances et alias de l'histoire, suspendue par le réformisme et la colonisation, revivifiée aujourd'hui par la pratique de l'Etat, sous pression de ce qu'on appelle l'intégrisme".

Se basant sur quelques vérités, de cette lecture gouvernante à savoir :

- la vie politique est implicitement admise comme une prière collective;

- le monde est soumis à la corruption; et la violence étant un concept théologique et politique central, on peut en déduire donc que "la violence constitue l'une des raisons du pouvoir, non pas de sa légitimité mais de sa raison d'être. D'où cette classification coranique de la violence en violence reprochable (celle qui désinstaure) et violence irréprochable (celle qui réinstaure).

L'auteur termine son article par les catégories et les techniques de la violence et conclut que les textes coraniques donnaient lieu à des points de vue différents.

Le point de vue qui occupe le plus considérablement la scène politique aujourd'hui est de "revenir à la lettre"

Violence and politic in Islam

Yadh Ben Achour

Within this article, the author recognizes the special vision he adopted to deal with a subject inherent to violence and politics in Islam. He enquiries about the facts that make possible some specific practices of violence carried out in Islamic cultures, taken into consideration, namely some political events occurring during our century.

The author intends to make an overview, a global and historic-study, applied more or less vigorously upon circumstances of history, suspended by reformism and colonization reappeared nowadays through state practice under pressure, of what we call "integristism".

Based on some true facts extracted from this overview as for :

- Political life is implicitly accepted as a collective prior.

- World is submitted to corruption, and since violence constitutes a basic theological and political concept, one could deduct nothing but that "violence constitutes one of the reasons of power, not its legitimacy but its way of existing". Hence the coranic classification of violence varying from violence which we are blamed for to violence which we are not blamed for.

The view point that is very present on our current political stage is to "come back to the original word of the text" But what does a word taken out of its environment mean ?... If this comeback to the word becomes possible and could be applied, it is not exclusively because of the text. Numerous economic, cultural,

du texte. "Mais qu'est-ce que la lettre d'un texte arraché à son environnement et à l'esprit qui le pense ? s'interroge l'auteur. "Si ce retour à la lettre est redevenu possible et praticable, ce n'est pas exclusivement à cause du texte. Bien des facteurs économiques, culturels, internationaux, phychiques expliquent ce retour. Le jour où ils changeront le texte changera.

international and psychological factors give reason such come back. The day they will change, the text will too.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

(Exposé général de l'organisation générale du tribunal et des conditions de sa création)

Mohamed Amin Midani

Cet article s'inscrit dans le cadre du dossier sur "la violence et l'épuration ethnique" auquel est consacré le présent numéro. En effet l'auteur de cet article considère que l'on ne peut pas parler des crimes de guerre qu'a connus le continent européen au cours de la deuxième moitié du XXème siècle sans évoquer les graves violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises depuis 1991 en ex-Yougoslavie.

Présenter le Tribunal pénal international et exposer les conditions de sa création répond à cette circonstance, étant donné que l'instauration de ce Tribunal est une conséquence directe de la guerre en ex-Yougoslavie.

Créé depuis 1993, ce Tribunal traduit l'intérêt de plus en plus croissant manifesté par la société internationale à ce genre d'instance juridique qui permet de juger les criminels de guerre en

The international criminal court and the case of former Yugoslavia

Yadh Ben Achour
(A general presentation on the overall Organisation of the Court and the Circumstances surrounding its establishment)

Mohamed Amin Midani

This presentation is in keeping with the dossier on "violence and ethnic cleansing" to which the current issue is devoted. According to the author, we cannot properly speak about war crimes that Europe has witnessed during the second half of the 20th century without calling up the serious violations of international law, human rights and basic liberties perpetrated in former Yugoslavia since 1991.

This condition put forward by the author is met by his introduction of the International Criminal Court and the presentation of the Circumstances that led to its establishment which point to its being a direct outcome of war in former Yugoslavia.

Established since 1993, the Court is a testimony of the growing interest on the part of the international Community in this type of Judicial institution which enables the prosecution of war Criminals in

ex-Yougoslavie ainsi que tous les responsables des actions d'épuration ethnique et des génocides. Il est le fruit de tant d'efforts et de tentatives auxquels l'auteur consacre la première partie de son article. Ces tentatives sont :

1) Les conventions internationales qui appellent à la création de tribunaux spécialisés pour juger ceux qui sont accusés de violation de ses textes;

2) Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de la création d'un Tribunal pénal international;

3) Les efforts des organisations régionales dont l'auteur cite l'Organisation des Etats d'Amérique et l'Union Européenne.

4) Les efforts individuels, l'auteur s'arrête ici sur le projet d'organisation d'un Tribunal pénal international, préparé sous la direction du Dr. Mohamed Cherif BASSYOUNI.

Dans la deuxième partie, l'auteur brosse un schéma détaillé de l'organisation du tribunal et énumère les différents projets de création du tribunal international présenté à l'Organisation des Nations Unies. Il explique en outre, les prérogatives qui ont permis à l'ONU de créer ce tribunal provisoire et les fondements juridiques sur lesquels se base ce tribunal. Ainsi, il reproduit tous les articles du pacte des Nations Unies qui lui accordent ces prérogatives et s'étale sur l'organisation de ce tribunal, sa composition, sa spécialité, les instances qui le compose, les juges...

L'auteur note en dernière analyse que ce tribunal, bien qu'il soit provisoire représente des avantages. Il espère, toutefois que la société internationale poursuivra ses efforts en vue de créer un tribunal pénal international permanent.

former Yugoslavia as well as all the responsible perpetrators of ethnic cleansing and genocide.

The Court comes also as a result of the numerous efforts and attempts which the author undertakes to examine in part I of his article. They are listed as :

1 - The International Conventions calling for the establishment of specialised courts to sue offenders accused of transgressing the courts legislations.

2 - The efforts made by the United Nations to establish the International Criminal Court.

3 - The efforts made by regional organisations of which the author names the Organisation of American States and the European Community.

4 - Individual efforts : A cited case in point is the project under preparation and conducted by Dr.Mohamed Cherif bassyouni.

Part II of the article sketches a detailed scheme of the general organisation of the Court and enumerates the various projects dealing with its establishment which have been submitted to the U.N. In addition, the author examines the prerogatives which enabled the UN to establish this provisional Court, and its Judicial foundations. He further reproduces all the articles of the UN pact which gives the court special prerogatives before analysing the structure and organisation of the court, its areas of Jurisdiction, the Jury and the Judges etc...

Finally, the author remarks that even if it happens to be provisional, the Court still does present some positive aspects and he hopes to see it as being established permanently.

Fondamentalisme et violence dans les sociétés arabes et/ou islamiques

Haitham Manaa

Il s'agit d'un chapitre d'un livre intitulé "Fondamentalisme et droits de l'homme" qui paraîtra sou peu. L'auteur nous parle avec force détails de la situation des droits politiques, civiques, culturels, sociaux et économiques dans les pays arabes et/ou islamiques. Ces droits sont traités en relation avec l'Islam, le fondamentalisme religieux et le patrimoine.

Dans cet article, l'auteur essaie de retracer l'itinéraire historique du mouvement islamique un peu partout dans le monde (notamment l'Egypte, l'Iran, le Pakistan, l'Indonésie...). Mais il ne se contente pas de présenter les faits tels qu'ils se sont produits dans leur suite chronologique; loin s'en faut, car il relie toutes les données qu'il a pu rassembler pour éclairer le lecteur sur la vérité du fondamentalisme.

C'est ainsi qu'on saura le pourquoi des vagues d'attentats et de violence qui sévissent dans le Proche-Orient et dans certains pays occidentaux. Il en ressort, après analyse, que c'est le sentiment d'injustice qui prévaut dans certains pays arabes et/ou islamiques qui est à la racine du mal. Pour éradiquer le mal du fondamentalisme, il faut, à l'évidence, attaquer les vrais maux à savoir le sous-développement et la pauvreté. Cependant les droits de l'homme doivent être encouragés et gagneraient à être développés et des actions visant à les promouvoir doivent être engagées dans les plus brefs délais. En effet, comment peut-on refuser un planning familial en Egypte par exemple, parce que les fondamentalistes interprètent tel ou

Fundamentalism and violence in arab and / or islamic societies

Haitham Manaa

This is a chapter from a book entitled: Fundamentalism and human Rights, to be published soon. The author presents an exhaustive analysis of the political, civil, cultural, social and economic rights in Arab and / or Islamic countries. These rights are treated in relation to Islam, religious fundamentalism, and the Heritage.

The author retraces the historical itinerary of the Islamist Movement in parts of the world (especially in Egypt, Iran, Pakistan, and Indonesia...) but rather than merely presenting facts in their chronological order, the author examines the data he gathered in a relational way so as to sensitize the reader about the true nature of fundamentalism.

The reasons behind the wave of criminal attempts and violence in the near Middle East and in some western Countries are unfolded. It follows that it is the prevailing feeling of injustice in these Arab and /or Islamic countries that is at the root of this evil, and to eradicate it, it is of the utmost necessity to grapple with the real evils, that is, underdevelopment and poverty. However, Human Rights should be promoted and developed and actions aiming at promoting them should be undertaken as soon as possible in Egypt, for example. As a matter of fact, how can family planning be rejected because fundamentalists interpret this or that Coranic verse in their own way, the author asks.

The question raised by the author sums up the obstacles facing human rights upholders that prevent them from carrying out their noble mission.

tel verset coranique d'une certaine manière ? Cette question posée par l'auteur résume les embûches qui empêchent les défenseurs des droits de l'homme de mener à bien leur noble mission. L'auteur conclut en insistant sur l'universalité des droits de l'homme et de leur indivisibilité.

As a result, he concludes by stressing the universality and indivisibility of human rights.

Table ronde : Violence et Droits de l'Homme

L'Institut Arabe des Droits de l'Homme a organisé une table ronde à Tunis le 27 Novembre 1995. Ont participé à cette rencontre tenue sur le thème de la violence et les droits de l'homme plusieurs penseurs et chercheurs arabes membres au comité scientifique de l'Institut. Cette table a été animée par le Dr. Abdelmajid Charfi (Tunisie) qui a fixé de prime abord les principaux axes du débat. Il a précisé que l'objectif de cette rencontre consiste à apporter des réponses à un bon nombre de questions qui touchent au thème de la violence et des droits de l'homme.

En effet, il est indispensable, selon lui, de commencer par définir le terme "violence" et par déterminer la relation entre "violence" et "agression" d'une part, et entre "violence" et "terrorisme" d'autre part. Aussi est-il important de préciser de quels droits de l'homme peut-on parler : s'agit-il des droits fondamentaux ou bien des droits civils et politiques ou bien encore des droits culturels, des droits des minorités...etc

En premier lieu, le débat a porté donc sur la définition du terme "violence" et de la relation qui existe entre violence et droits de l'homme. En deuxième lieu il a été question de

Arosend tableon : Violence and Human Rights

The Arab Institute for Human Rights held a round table, in Tunis on November 27, 1995 - Numerous arabe thinkers and researchers members of scientific committee of the Institute took part to this meeting.

Dr. Abdelmajid Charfi, from Tunisia, headed the meeting and fixed its main axis from the very beginning. He had precised that the purpose of such round table was to reply to a number of questions inherent to the thema of "violence and human rights".

According to Dr. Charfi, it was necessary to start by giving a definition to "violence" than to determine the relationship between "violence" and "agression" on the first hand, and between "violence" and "terrorism" on the second hand. It was also important to precise the type of Human rights should people speak about : are there fundamental rights, civil and political rights or even cultural rights and rights of minority...

First of all, the debate dealt with the definition of "violence" and relationship between violence and Human Rights.

Secondly, people discussed about the corelation between "violence" and state, "violence" and international or-

la corrélation entre violence et Etat, violence et ordre international et de la suprématie des droits internationaux. En troisième et dernier lieu, les participants ont abordé les différentes raisons qui ont conduit à la prolifération du phénomène de la violence qui caractérise aujourd'hui les relations internationales et les mesures à entreprendre pour lutter contre ce phénomène.

A la fin de ce long débat, qui a eu le mérite de placer la question de la violence et des droits de l'homme dans son contexte actuel et notamment sur le plan national et international, et malgré le caractère controversé du débat dû à la nature même du sujet et à sa complexité, les participants ont insisté sur la nécessité - compte tenu de la complexité de la situation historique qui caractérise le monde aujourd'hui, ainsi que des principes sur lesquels se fonde l'Etat moderne - de délimiter le pouvoir de l'Etat en plaçant une autorité qui lui est supérieure pour le contrôler.

Cependant, pour atteindre ces objectifs, il faut que les lois émanent de la volonté collective et que les opinions des minorités soient respectées.

der, and supremacy of international rights.

Thirdly, participants examined different reasons that get to the proliferation of violence phenomena which characterises nowadays the international relationship, and the steps to take in order to get rid of such a phenomena.

To conclude such a fruitful debate, that introduced "violence" and put it in its present context, namely on national and international levels, and in spite of some controversy due to the very nature of the subject and its complexity, participants had emphasized on the necessity of defining the power of the state by putting an authority that should supervise it, taking into consideration the complexity of our world and of the basis of the modern state.

Nevertheless, and in a view to reach such objectives, legislations should emanate from collective will and opinions of minorities should be respected.

ARTICLES

La société civile et ses exigences

Slim Laghmani

Parler des exigences de la société civile nécessite en premier lieu de définir la signification exacte du terme et, en second lieu de déterminer les conditions inhérentes à l'instauration d'une société civile. C'est pour cette raison que l'auteur a intitulé son article " La société civile

Civil society and its exigencies

Slim Laghmani

To speak about the requirements of Civil Society necessitates 1st, a definition of the exact meaning of the concept, and then determining the inherent conditions required for establishing that society. That is the reason behind the choice of the "Civil Society and its exigencies" rather than

et ses exigences" et non pas "Les exigences de la société civile".

Mais on est tenté de se demander, pourquoi aborder un tel sujet ? Et plus précisément maintenant ? Force est de constater, explique l'auteur, que le terme de "société civile" est devenu omniprésent dans le discours politique tunisien ces dernières années. Il est de ce fait passé d'un terme à connotation philosophique à une valeur politique. Plus encore, il est devenu un élément d'une idéologie politique. Ce passage du discours scientifique au discours politique lui a attribué d'autres connotations qui n'ont souvent aucun lien avec sa signification originale. Pire encore, elles sont des fois en contradiction totale avec celle-ci.

L'idée est donc de redonner au terme de société civile sa vraie signification en le replaçant dans son contexte historique, idéologique et conceptuel, en vue d'aboutir à une interprétation exacte du terme et d'arriver par là à connaître les conditions d'instauration d'une telle société.

Pour ce faire, l'auteur va remonter, dans la première partie de son article aux origines du terme "Société civile".

Il note que le terme a fait son apparition en Occident à l'époque de la Renaissance et signifiait " les sociétés qui se sont constituées sur la base d'un contrat social". Mais la signification du terme a évolué avec l'évolution des courants de pensée au siècle des lumières.

L'auteur ne se contente pas de passer en revue les différents courants de pensée qui ont marqué de leur empreinte le terme de société civile, mais il s'attarde sur la pensée de Hegel, de Marx, de Gramsci en analysant et en comparant entre chacune d'elles, pour aboutir à la définition que donne la pensée

" the requirements/exigences of Civil Society".

Dealing with such an issue at this moment is very relevant, according to the author since the phrase 'Civil Society' has been omnipresent lately in the Tunisian political discourse. The concept has shifted from a philosophical word/phrase to a political value-laden one, characteristic of an element of a political ideology. this shift from a scientific type of discourse to a political one has loaded the concept with more connotations which quite often have non connection whatsoever with its original meaning .Hence, the necessity of re-establishing the true meaning of the phase by repositioning it in its historical, ideological and Conceptual Context so as to reach an exact interpretation of 'Civil Society' and by so doing get to know the Conditions for establishing such a Society.

In part I of his article, the author explores the origins of the "Civil Society" as a phrase. He points to its having first appeared in the west during the Renaissance period and used to mean" the societies based on a social contract.".However, the meaning of the Concept has evolved with the development of the different thoughts during the Age of Enlightenment.

The author does not simply review the different Thoughts which marked the concept "Civil Society", he also dwells on the thoughts of Hegel, Marx, and Gramsci by analysing and comparing them so to get to the definition proposed by the Liberal philosophy. He concludes what it is this definition which predominates today.

It follows that despite the differences all these trends or rather conceptions introduce, they all intersect at a common point which is

libérale à ce terme, et c'est cette définition qui domine le monde actuel.

Il en ressort que tous ces courants de pensée ou plutôt toutes ces conceptions, bien qu'elles présentent des différences, se rencontrent autour d'un même point à savoir : la séparation de la société civile de l'Etat.

Néanmoins, c'est à la pensée libérale que revient le mérite puisque c'est la seule qui fixe des conditions à l'instauration d'une société civile. Ces conditions sont d'ordre juridique visant à restreindre le pouvoir de l'Etat et protéger les libertés pour garantir la séparation entre l'Etat et la société civile, et d'ordre culturel étant donné que l'instauration d'une telle société est tributaire de l'existence d'une culture adaptée à ce genre de société et qui favorise son développement.

Une telle société peut-elle exister dans les pays arabes et islamiques qui viennent d'accéder à la modernité ? s'interroge l'auteur. Peut-il y avoir une culture de société civile ?

La réponse paraît évidente. Selon l'auteur la société civile dans les pays arabes et islamiques n'a de signification que chez l'élite. C'est un terme qui n'a pas de références dans le patrimoine culturel de ces pays. Ceci ne s'explique pas uniquement par la domination du public par le privé, mais aussi et surtout par cette conception du pouvoir qui prédomine la conscience politique générale et où le privé prévaut sur le public.

L'auteur conclut en fin d'analyse, que la condition sine qua non à l'instauration d'une culture de société civile consiste à ôter définitivement la conception autoritaire du pouvoir et à ne plus mêler public et privé.

the separation between civil society and State. However, it is the Liberal Thought that fixes the very conditions for the establishment of Civil Society. These conditions are of a Judicial order and aim at restraining the powers of the State and protecting liberties which leads to the separation between State and Civil Society, they are also of a cultural order since the establishment of such a society rests on the existence of a culture adapted to this kind of society and on favouring its promotion.

Can such a society exist in Arab and Islamic Countries which have acceded to modernity ? Can there be such a culture in these countries ?

The answer, according to the author, lies in the fact that Civil Society is only meaningful to the elite in Arab and Islamic countries. The phrase has no referent in the cultural Heritage of these countries and this is not explained in terms of the influence of the private on the public only but by the conception of power which governs the general political conscious whereby the private prevails over the public.

The author concludes that the sine qua non condition for establishing a culture of Civil Society consists in eradicating once and for all the authoritarian conception of power and stopping the mixing of public and private.

L'apport des Droits de l'Homme dans l'évolution des concepts culturels

Taïeb Baccouche

Trouver une définition précise, claire et globale au concept de culture demeure un objectif difficile à atteindre, vu l'ambiguïté qui l'a toujours entouré.

Partant de cette conclusion, l'auteur tente à travers une analyse historique du processus d'évolution des concepts culturels de démontrer l'importance du rôle joué par la philosophie des droits de l'homme dans un premier temps et par le mouvement des droits de l'homme ensuite, dans la promotion des concepts culturels dont notamment les concepts d'identité culturelle, d'acculturation et des droits culturels.

Il est, toutefois, important de souligner que les écarts qui séparent les droits économiques et sociaux des droits culturels restent considérables. En effet, jusqu'à une époque récente la culture est restée un concept marginalisé et mal défini dans les textes fondamentaux. Ce n'est qu'à partir des années 70 que l'on commença à se rendre compte de l'importance de la culture en tant que composante essentielle des droits de l'homme au même titre que les droits économiques, sociaux, politiques et civils. L'élargissement du champ auquel touche les droits culturels en témoigne et prouve qu'ils constituent désormais un axe fondamental des droits de l'homme.

Cependant, combler les lacunes qui se sont accumulées dans le passé n'est pas chose aisée, les efforts déployés dans ce domaine - bien qu'ils soient louables- restent insuffisants et n'ont pas réussi à faire

Human Rights contribution to the cultural concept evolution

Taïeb Baccouche

Given the ambiguity surrounded by the concept of "culture", it remains so difficult to find a precise, clear and global definition relevant to such a concept.

Taken this conclusion into consideration, the author is trying through a historic analysis of the evolution processus of cultural concepts to prove the significant role of Human Rights philosophy in a first step and by the Human Rights movement further within the promotion of cultural, in particular the concepts of cultural identity, acculturation and cultural Rights.

It is however important to emphasize that the variations between economic and social rights remain significant. Culture has remained until a very near date, a marginalized concept underdefined in basic writings. From the 70's on, people became aware of the importance of culture since it constitutes, an essential component of Human Rights, as well as economic, social, politic and civil rights. The widening of the field affected by of cultural rights is the best evidence that they constitute henceforth fundamental axis of Human Rights.

Nevertheless, it is not so easy to fill the gap occurred in the past. Great efforts made in this field, whether praise worthy, remain unsufficient since they have not managed to break the contrast inherent to culture given the weakness of mechanisms related to such a field.

The author, however, is founding his hopes on the achievements of

sortir la culture du paradoxe qu'elle connaît en raison de la faiblesse des mécanismes touchant à ce domaine.

Toutefois, l'auteur fonde de grands espoirs sur les travaux de la décennie mondiale pour la promotion de la culture, qui s'achèvera dans un an, pour pallier les déficiences dont souffrent les droits culturels.

the world decade for the promotion of culture, ending within a year. These achievements would somehow cover up the deficiencies of cultural rights.

Le rôle des ONG dans la défense des Droits de l'Homme

Fateh Samih Azzam

D'aucuns ne doutent du rôle des organisations et institutions non gouvernementales dans la promotion des droits de l'homme et leur vulgarisation.

Les droits de l'homme sont devenus grâce aux efforts déployés par ces organisations, à leurs engagements et à leur persévérance, une expression prise non seulement par l'élite intellectuelle, mais aussi par monsieur tout-le monde.

Cependant, la multiplication de ces organisations et institutions s'est accompagnée d'une multitude de questions autour de leur origine, de leurs responsabilités, de leurs véritables desseins et de leurs tendances politiques. Certains vont jusqu'à douter de leur neutralité politique, puisqu'elles s'immiscent sans cesse dans les décisions des gouvernements, dans leurs procédures et pratiques que ces dernières qualifient par "violation" des droits de l'homme. D'ailleurs, comme le souligne l'auteur, ces questions et interrogations sont semées, aujourd'hui plus particulièrement, de doutes et de soupçons. Ceci, explique l'auteur, en raison de l'atmosphère de désespoir général quant aux questions relatives à l'affir-

The role of NGO in the defence of Human Rights

Fateh Samih Azzam

Thanks to the efforts made by these organisations, their commitment and their perseverance, "Human rights" has come to be much appreciated as an expression not only by the intellectual elite but also by ordinary citizens.

However, the increasing number of these organisations and institutions has triggered a number of questions related to their political leanings. Some have even questioned their political "neutrality" as the organisations tend to interfere increasing with governments' decisions, methods and practices which have come to be labelled as "violations" of human rights.

Those misgivings and doubts are increasingly tainted with suspicions, today. As a matter fact, the author argues that the present situation is the outcome of an atmosphere of general despair at the issue related to asserting the ordinary citizen's dignity and the consolidation of his rights.

The study, it is hoped, will bring answers to all these questions and to lift all sorts of ambiguities. To this effect, the author stresses the importance of the role of NGO of human

mation de la dignité du citoyen et à la consolidation de ses droits.

Cette étude se propose donc, d'apporter des réponses à toutes ces questions et de lever toute ambiguïté. Ainsi avant d'entamer son analyse, l'auteur souligne le rôle important des organisations non gouvernementales des droits de l'homme, dans cette première phase de leur évolution, les stratégies et méthodes qu'elles emploient en vue de réaliser leurs objectifs.

La première partie de cette étude comporte une analyse exhaustive du rôle de ces organisations dans la protection des droits de l'homme à l'échelle nationale et internationale, de leurs efforts dans le domaine de la coopération entre les organisations locales ou nationales des droits de l'homme et les organisations internationales, ainsi qu'une évaluation du degré d'influence qu'elles exercent sur les gouvernements pour les inciter à respecter les droits de l'homme.

La deuxième partie est une recherche consacrée aux différentes orientations stratégiques que les ONG ont pu adopter au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix; lesquelles stratégies sont susceptibles d'augmenter l'efficacité de leur action principale à savoir : la protection des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales.

L'auteur reconnaît toutefois, que cette analyse ne saurait rendre compte de toutes les réalisations des ONG des droits de l'homme, ni prétendre donner à l'action de ces ONG la valeur qu'elle mérite, mais elle ambitionne de sensibiliser le lecteur au combat quotidien auquel se livrent ces ONG sur plusieurs fronts en vue de défendre et de consolider les droits de l'homme, bien qu'elles ne disposent que de moyens très limités et se heurtent à des obstacles de tous genres.

rights in the 1st phase their evolution and the strategies and methods they have recourse to in order to achieve their goals before he goes about analysing the whole issue.

The 1st part of the study is an exhaustive analysis of the role of these organisations in the protection of human rights at the national and the international levels as well as their efforts in the field of cooperation between local or national organisations and the international ones. The author sketches an evaluation of the degree of influence which they exert on governments so as to prompt them to respect human rights.

The 2nd part of the study consists in a research devoted to the different strategic orientations that NGOs have adopted during the 2nd half of the 1990's, which strategies are likely to increase the efficiency of their main action, namely : the protection of human rights and basic liberties.

However, the author concedes, it is beyond the scope of the study to account for all the achievements of NGO of human rights or to claim to give the true tribute which they deserve. Still, it is hoped the study will sensitize the reader to the daily struggle of these NGO on different fronts in order to defend and protect human rights despite the fact that these organisations have very limited means to achieve this and to face obstacles of different sorts.

Les peuples autochtones : (approche critique)

Mohamed Khemlichi

Partant d'une interrogation portant sur la position des peuples autochtones dans la législation internationale, l'auteur tente de brosser un schéma de l'évolution du concept dans les textes des instruments internationaux. Pour ce faire, l'auteur s'est basé sur deux facteurs : le premier historique et le second thématique.

Le premier permet une classification qui distingue entre trois générations (génération des droits politiques et civiques : XVIII et XIXème siècles, génération des droits économiques, sociaux et culturels : début du XXème siècle et la génération plus récente du droit à la solidarité). Il en ressort que l'Etat ou les Etats représentent l'axe majeur du discours législatif international.

Le second facteur donne une classification qui fait ressortir quatre thèmes à savoir :

- 1 - les pactes à caractère général;
- 2 - les pactes à caractère spécifique (intéressant certains droits tels que la violation des droits à l'information ou de la vie privée etc);
- 3 - les pactes sur la protection de certains groupes ethniques ou les peuples autochtones etc;
- 4 - les pactes dénonçant toute forme de discrimination raciale, ethnique, sociale, au travail etc.

L'auteur a, en outre, tenté de démontrer les fondements du concept de "peuples autochtones" dans la pensée occidentale moderne. Il conclut que le métaphore de "peuples autochtones" en tant qu'expression de cette dualité tronc/branche ou originel/artificiel ou premier/second et la tentative de la reporter sur les constituants du corps

Aboriginal peoples : a critical approach

Mohamed Khemlichi

Starting with the issue of the status of aboriginal peoples in International legislations, the author reviews the evolution of the concept in these texts of international instruments. He bases his review on two main factors : the first is historical and the second is thematic.

The historical factor enables a classification which establishes a distinction between three generations :

1- The generation of political and Civil Rights during the 18th and 19th centuries.

2 - The generation of economic, social and cultural rights coinciding with the 20th century.

3 - The more recent generation of the right to solidarity. It follows that the State or States is /are the centre of the international legislative discourse.

The 2nd factor establishes a classification which brings out four major themes :

1 - General Pacts

2 - Specific Pacts (related to certain rights and how they are violated.e.g. the violation of the right to information or the right to privacy etc..

3 - Pacts covering the protection of certain ethnic groups or aboriginal peoples.

4 - Pacts covering all forms of racial, ethnic, and social discrimination regarding the right to employment.

The author has also attempted to demonstrate the foundation of the concept "Aboriginal Peoples" in modern Western thought. He concludes that the metaphor "Aboriginal Peoples" as an expression of the dualities

- Trunk/branches

- Pure/artificial

- Primary/secondary

and the attempt to apply them to

social marocain n'est qu'une extrapolation idéologique. Cette tendance à l'épuration des ethnies, des civilisations, des cultures et des langues, telle que l'épuration de l'arabe de l'influence de la langue berbère (Amazigh) ne peut pas aboutir; cette dualité étant indivisible.

the constituents of the Moroccan society is a form of ideological extrapolation. This tendency towards ethnic cleansing and the erasure of civilizations and cultures as well as languages such as the so-called purification of Arabic from the influence of the Berber language (Amazigh) have proved unattainable because the duality remains indivisible.

EVENEMENTS :

Première réunion du comité scientifique

Le comité scientifique de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme a tenu sa première réunion à Tunis les 25 et 26 novembre 1995. Ont participé à cette réunion une pléiade d'experts et de chercheurs arabes appartenant à divers pays (Maroc, Egypte, Tunisie, Bahreïn, Irak, Yémen et Algérie).

Le comité a débattu de plusieurs questions touchant à la composition du comité et des programmes futurs ainsi que de la place qu'occupe la recherche scientifique dans les stratégies adoptées par les instituts de droits de l'homme. (Ex. l'Institut Arabe des Droits de l'Homme).

Cette réunion a été l'occasion pour tenir un cercle autour d'un sujet d'actualité à savoir : " la violence et les droits de l'homme".

Les membres du comité scientifique ont, en outre participé à la rencontre organisée conjointement par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et le Service International des Droits de l'Homme. Cette rencontre a traité la question des réseaux internationaux et le mouvement des droits de l'homme arabe.

The first meeting of scientific committee

The Scientific Committee of the Arab Institute for Human Rights first met at Tunis on 25 and 26 November 1995.

A group of Arab experts and researchers from Morocco, Egypt, Tunisia, Bahreïn, Irak, Yemen and Algeria attended the meeting. The Committee debated several issues related to the membership and the future programmes of the Committee and the significance of scientific research in the strategies adopted by institutes of Human Rights (e.g. the Arab Institute for Human Rights).

The meeting provided a good opportunity for holding a workshop on the question of violence and the concept of Human Rights".

The scientific Committee members took part in the meeting organised jointly by the Arab Institute for Human Rights and the International Service for Human Rights and which dealt with international networks and the movement for the human rights of the Arabs.

**Déclaration finale
de la première réunion
de coordination pour
l'instauration d'un réseau
arabe de documentation
et d'informations sur
les Droits de l'Homme**

Le Caire, 11 et 12 Décembre 1995

La première réunion de coordination pour l'instauration d'un réseau arabe de documentation et d'informations sur les droits de l'homme a eu lieu les 11 et 12 décembre 1995 au Caire. Invités par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, l'Union des Avocats Arabes et HURIDOCs, 26 représentants d'associations et d'organisations arabes des Droits de l'Homme et d'organisations internationales spécialisées ont pris part à cette importante manifestation.

Après avoir discuté le projet de document de travail qu'a présenté les organisateurs de cette réunion, document comportant les principes, les objectifs et l'importance du réseau, les participants ont pris connaissance des expériences et des difficultés de certaines organisations arabes ainsi que des expériences de certaines organisations internationales spécialisées surtout en ce qui concerne les problèmes se rattachant au traitement des informations et les techniques documentaires sur le plan arabe et international.

Les participants ont approuvé la mise en place d'un réseau arabe de documentation et d'informations sur les droits de l'homme. Ils ont en outre pris plusieurs décisions appelant notamment à l'adoption des principes généraux et des objectifs admis dans le document de travail.

**Final declaration
of the first Coordination
Meeting for the setting
up of an Arab documen-
tation and informa-
tion Network on Human
Rights**

Cairo, 11 and 12 Dec. 1995

The first meeting on Coordination for the setting up of an Arab network of documentation and Information on Human Rights was held in Cairo on 11 and 12 december 1995.

26 representatives of Arab associations and organisations of Human Rights and specialised International organisations were invited by the Arab Institute for Human Rights, the Arab Lawyers Union and HURIDOCs.

The discussion of the project of a working document presented by the organisers and including the principles, the objectives and the importance of the network was followed by a presentation on the experiences and some difficulties met by Arab organisations as well as the experience of some specialised International organisations in relation to questions dealing with treating information and documentary techniques at the arab and the International levels.

Déclaration finale du colloque sur "la peine capitale dans le droit interna- tional et dans les législations arabes"

A l'initiative de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et la Ligue Internationale des Citoyens et des parlementaires pour l'abolition de la peine de mort, et grâce au soutien de la Commission de la Communauté Européenne, un colloque a été organisé à Tunis, les 14 et 15 octobre 1995. Le thème de ce colloque était : "La peine capitale dans le droit international et dans les législations arabes". Plusieurs chercheurs et experts arabes et internationaux travaillant dans les domaines de la religion, de la société et de l'information ainsi que des parlementaires et de représentants d'organisations non - gouvernementales ont participé aux travaux de ce colloque. Trois principaux axes ont retenu l'attention des participants à savoir :

- La peine de mort dans les religions monothéistes
- La peine de mort dans le droit international et dans les législations arabes.
- Les obstacles et les perspectives de l'abolition de la peine capitale dans les législations arabes.

Les participants ont insisté sur la nécessité de débuter par des actions de sensibilisation tendant à convaincre les Etats arabes à oeuvrer pour l'abolition de cette peine.

Conference on "Capital Punishment In International law Arab Legislations" Final Declaration

On a joint initiative of the Arab Institute for Human Rights and the Citizens' and Parliamentarians' League for the Abolition of the Death Penalty, and with the support of the European Community Committee, a conference on the "Death Penalty in International Law and Arab Legislations" was held on 14th and 15th October 1995.

Several Arab and International researchers and experts in legal, religious, social and media as well as members of parliaments and representatives of Non-Governmental Organisations attended the proceedings of the Conference.

Three major issues constituted the focus of the Conference :

- The Death Penalty in monotheist religious
- The Death Penalty in International law and Arab legislations
- Obstacles to and prospects for the abolition of Capital punishment in Arab legislations.

The participants argued for the necessity of starting with action aimed at sensitising and Convincing Arab states to endeavour to abolish the death penalty.

**Colloque de l'Union
des Avocats Arabes
sur
“Le droit à un procès
équitable”
Le Caire, 6 - 8 Déc. 95**

Il a été question dans ce colloque organisé par l'Union des Avocats Arabes en collaboration avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Commission issue de l'Organisation de l'Unité Africaine) au Caire du 6 au 8 décembre 1995 du droit de tout humain à un procès équitable notamment en Afrique et ce, dans le but de développer et de promouvoir les dispositions du Pacte africain des droits de l'homme touchant à ce point. Ce colloque qui a rassemblé une pléiade de représentants d'organisations nationales, régionales et internationales ; gouvernementales et non-gouvernementales, ainsi que les représentants du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et certaines personnalités éminentes travaillant dans ce domaine a été l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité de formuler des recommandations tendant à promouvoir et à protéger le droit à un procès équitable. Ces recommandations ont été réparties sur plusieurs plans (plan international, plan régional et plan national) et des recommandations spéciales ont été adressées aux pays africains en particulier.

**Arab Lawyers Union
conference on
“The right to fair
legal proceedings”
Cairo, 6 - 8 Dec. 95**

The conference organised by the Arab lawyers' Union in collaboration with the African Commission for Human and Peoples' Rights (formed by the Organisation of African Unity) in Cairo on 6, 7, 8 December 1995 dealt with the right of all human beings to fair legal proceedings, especially in Africa with a view to promoting the dispositions contained in the African Pact for Human Rights. The presence of representatives of national, regional and international organisations along with representatives of governmental and Non-Governmental organisations and representatives of the United Nations Center for Human Rights, the High Commissioner for Human Rights and several personalities involved in the domain provided the opportunity to stress the need for putting forward a number of recommendations aiming at the promotion and the protection of the right to fair legal proceedings.

The recommendations were related to the international, the regional and the national levels. Special ones were put forward for African Countries in particular.

**Rapport sur les
travaux du comité
d'experts sur la
constitution d'un
tribunal pénal
international
Syracuse, 4 - 8 Déc. 95**

Rapporteur: Ali Mezghanni

Les travaux du comité d'experts s'est axé sur l'instauration d'un Tribunal pénal international permanent s'occupant des plus graves crimes internationaux dont les auteurs sont restés impunis. L'idée de constituer ce tribunal vient à la suite de précédentes expériences dont celles de Nuremberg et Tokyo ou celles, plus récentes de La Haye pour juger les crimes perpétrés dans l'ex-Yougoslavie et Rwanda. Toutefois, cette idée vise à se défaire du caractère provisoire et occasionnel des tribunaux suscités. D'où les avantages de l'instauration d'un tel tribunal permanent dont notamment la possibilité de prendre les mesures qui s'imposent sans attendre la conclusion d'un accord sujet à diverses pressions politiques.

Ce rapport présente les prérogatives de ce tribunal, son mode de fonctionnement, le personnel qui y travaillera et les crimes qu'il aura à traiter et à juger éventuellement.

Il est à noter que certains autres points aussi importants que les libertés individuelles, la compatibilité des lois internationales avec certaines lois nationales ou les conditions de détention et de jugement ont été à l'ordre du jour dans les travaux du comité des experts.

**Report on the works
of the experts
committee related to
the constitution of an
International
Permanent Penal
Court**

Syracuse, 4 - 8 Dec. 95

Reporter: Ali Mezghanni

The experts committee has based its works essentially on the establishment of an international permanent Penal Court, which role would consist in dealing with the most serious international crimes committed by people who remained unpunished. Such idea emerged many decades after the perpetration of historical crimes, namely those of Nuremberg, or even more recently those perpetrated in former Yougoslavie or Rwanda and judged in La Haye. Nevertheless, the purpose of this idea is to get rid of the temporary aspect of such courts already established. The advantage of the constitution of a permanent Court appears in particular when any measure is taken without waiting for an agreement to be executed under so many political pressures.

The report introduces the prerogatives of the said Court, its way of operating, the staff which will be attached to and the crimes that it will deal with and judge whenever.

It is to be mentionned that further important questions has been involved in the agenda of the said committee, namely individual freedoms, international law's matching with national legislation and imprisonment and judgement conditions.

TEXTES :

Pacte palestinien des droits du malade

Se basant sur les travaux d'un comité préparatoire et sur des documents traitant des droits du malade élaborés dans d'autres pays, ce pacte se veut à l'écoute des problèmes que rencontre le secteur de la santé publique dans l'Etat naissant de Palestine.

Ce pacte se constitue d'un préambule et de 15 articles. Le préambule expose les fondements et les objectifs du pacte. Il engage, tout particulièrement, la responsabilité de l'Etat dans la réalisation d'un programme garantissant les meilleurs services en matière de santé publique. Toutefois, cette responsabilité n'est pas le seul apanage de l'Etat, car il inclut sur un pied d'égalité et les institutions et la société tout entière.

Quant aux 15 articles, ils traitent, en premier lieu, des droits du malade au respect et à jouir des soins médicaux les plus performants.

On y traite aussi des cas d'urgence, du niveau des soins prodigues et du suivi, de la sécurité des malades, de l'environnement, de l'enseignement et du droit des malades d'accéder aux informations; et enfin du droit du malade de donner son accord préalable pour être impliqué à des programmes de recherche ou autres.

En deuxième lieu, ce pacte traite des engagements et des devoirs des malades ainsi que des plaintes. Enfin certaines notions ont été définies avec précision afin d'éviter toute ambiguïté telles que : malade, soins médicaux ou prestataires de services de santé...

Palestinian Covenant on the sick rights

Based on the working of a preparatory committee and some documents dealing with the sick rights undertaken in a couple of states, the Palestinian covenant aims to be an answer for so many problems met by the public health sector within the newly born Palestinian State.

This Covenant is made of a preamble and 15 articles. As for the preamble, it sets out the foundations and aims of the said covenant. It involves in particular the State responsibility in the achievement of a program securing the best cares as for the public health field. However, this responsibility does not constitute the only appanage of the State, since it involves on the same foot the institutions and the entire society.

As for the 15 articles, they deal, in prior with the rights of sick persons to the respect and to enjoy the most performant medical cares. They also deal with emergency cases, the kind of cares offered besides the security of sick persons, the environment, the education, the right of sick persons to have access to information and finally the rights of sick persons to give their prior consent to be involved in researches and other projects.

The covenant deals in a second step with the commitments and obligations of sick persons, as well as with complaints.

Finally, some concepts have been defined accurately to avoid any ambiguity such as sick person, medical cares or health aid beneficiary .